

TRANSPORTS SCOLAIRES

ACCUEIL

Service Mobilités Grand Châtelleraut
208 rue d'Antran
86100 Châtelleraut
05 49 23 64 94
transports.scolaires@grand-chatelleraut.fr

HORAIRES

Du 1^{er} juin au 30 septembre
Lundi, mercredi et vendredi : de 9^h à 12^h
et de 14^h à 17^h30
Du 1^{er} octobre au 31 mai
Du lundi au vendredi : de 9^h à 12^h
et de 14^h à 17^h30

PAR COURRIER

Grand Châtelleraut
Service Mobilités
78 boulevard Blossac
CS 90618
86106 Châtelleraut



**GRAND
CHÂTELLERAUT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr

**GRAND
CHÂTELLERAUT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le ramassage scolaire est assuré par la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut. 2600 élèves utilisent les lignes des transports scolaires qui desservent 13 établissements.

Des lignes commerciales du réseau TAC peuvent être empruntées, en complément, par les élèves pour rejoindre les établissements de Châtelleraut.

POUR QUI ?

- Les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé de Grand Châtelleraut, sous contrat avec l'Éducation nationale, demi-pensionnaires ou externes, du 1^{er} ou 2nd degré.
- Les élèves de primaire et les collégiens doivent respecter leur secteur de référence de transport scolaire. Plus d'informations et règlement sur grand-chatelleraut.fr/vivre/transports-scolaires

ATTENTION

Pour les élèves du 1^{er} degré (maternelle et élémentaire), l'inscription (paiement compris) est obligatoire auprès de la commune de résidence ou du Sivos avant le 5 juillet.
Les élèves du 2nd degré (collège et lycée) doivent être scolarisés dans l'un des 13 établissements de Grand Châtelleraut.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En ligne



transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr

- Il s'agit d'une première inscription :

- vérifiez que votre enfant est bien concerné par le service des transports scolaires de Grand Châtelleraut sur le site : transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr
- créez votre compte et inscrivez votre enfant via le formulaire en ligne



Je me connecte

Identifiant

Mot de passe

Connexion

[Je crée mon compte](#)

- Il s'agit d'une réinscription :

- rendez-vous sur le site transports-scolaires.grand-chatelleraut.fr
- connectez-vous à votre compte et demandez un renouvellement

Le paiement de votre abonnement annuel finalisera votre inscription.
Attention, sans cette procédure, votre demande ne sera pas prise en compte.

Par formulaire « papier »

- téléchargez le formulaire sur : grand-chatelleraut.fr/vivre/transports-scolaires
ou
- retirez le formulaire au service Mobilités – Transports scolaires

Le formulaire est à retourner complété au service Mobilités – Transports scolaires, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Sans votre règlement, votre demande ne sera pas prise en compte.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La ceinture de sécurité est obligatoire pour tous !

Tous les cars du réseau des transports scolaires sont équipés de ceintures pour assurer la sécurité des voyageurs. Même à faible vitesse, la ceinture de sécurité peut vous sauver la vie. En cas d'accident, un passager non attaché peut être éjecté de son siège et mettre en danger sa vie et celle des autres.